

## **DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :**

#### **Exposé des motifs et projet de décret**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 7'225'000.- pour la rénovation intérieure de l'Aula des Cèdres de la Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud) – avenue de Cour 33bis à Lausanne**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'600'000.- pour la réfection des installations sanitaires du bâtiment principal de la Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud) – avenue de Cour 33 à Lausanne**

### **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 16 septembre 2016, de 14h à 16h, à la HEP Avenue de Cour 33, à Lausanne où elle a été agréablement accueillie.

Elle était composée de Mesdames Sonya Butera, Christiane Jaquet-Berger, confirmée dans son rôle de présidente-rapportrice, Catherine Labouchère, Delphine Probst-Haessig, Carole Schelker, Valérie Schwaar, ainsi que de Messieurs Michel Collet, Philippe Ducommun, Pierre Grandjean, Michel Miéville et Maurice Neyroud.

Participaient également à la séance, Mesdames Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC), Chantal Ostorero (directrice de la DGES), Edith Dehant (cheffe de projet, SIPaL) ainsi que Messieurs Guillaume Vanhulst (recteur de la HEP) et François Mathey (responsable unité infrastructures, HEP).

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions.

### **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La HEP connaît une croissance sans précédent des effectifs de ses étudiants depuis 2008. Le besoin en surfaces supplémentaires justifierait des projets de constructions supplémentaires qui devraient s'étaler sans doute sur plusieurs années. Aussi est-il apparu pertinent aux yeux du Conseil d'Etat de privilégier d'abord une adaptation et une rénovation du bâtiment et de l'aula, vu le besoin accru de grands auditoriums pour des étudiants qui peuvent être au nombre de 400 pour suivre un cours. Le besoin de réfection des installations sanitaires du bâtiment principal s'avère urgent. Comme d'ailleurs la mise en conformité aux normes de sécurité (incendie, amiante notamment) de l'aula, œuvre du célèbre architecte Jean Tschumi et qui bénéficie de la note 1 à l'inventaire des monuments historiques. Notons qu'en 2005 et en 2011, des EMPD ont permis des travaux de restructuration et même des mises à disposition de pavillons provisoires en 2013 ou encore des opérations complémentaires dans le cadre d'un rattrapage de l'entretien différé des bâtiments propriétés de l'Etat.

La magnifique campagne des Cèdres appartient pour l'essentiel au canton de Vaud, mais aussi à la Confédération pour l'EPFL. Elle comprend des lieux de formation comme la HEP et son aula qui sont concernés par l'EMPD, des logements pour étudiants, le Gymnase Auguste Piccard et l'IMD qui bénéficie d'un droit de superficie, comme d'ailleurs la Vaudoise assurance. Certains laboratoires de l'EPFL situés sur le site sont encore en activité. Des projets d'agrandissement encore à l'étude concernent tous ces utilisateurs et pourraient conduire à un rachat par l'Etat de ce qui appartient à la Confédération. Le bâtiment de la HEP, qui est l'objet d'une co propriété à 50% entre l'Etat de Vaud et la Confédération est au maximum de son potentiel et des bâtiments supplémentaires devront

ultérieurement se situer à proximité du Gymnase Auguste Piccard. Un plan partiel d'affectation (PPA) sera donc prévu dans l'avenir en collaboration avec la commune de Lausanne, ce qui devrait favoriser une coordination des projets. Il est donc prévisible qu'un crédit d'étude sur les étapes à venir sera présenté à la Commission des finances dans les 12 à 18 mois prochains.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

La commission a commencé son travail par une visite des lieux. L'examen de la salle principale de l'aula a permis de constater le besoin d'améliorations comme le changement des luminaires et celui de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Quelques sièges de l'auditoire principal seront supprimés pour respecter les normes en matière de voies de fuite et il y aura des sièges amovibles. Les couleurs de la salle seront conservées, mais le sol sera changé, la résine qui le recouvre contenant de l'amiante. Une boucle magnétique sera installée pour les personnes malentendantes. A la demande du comité des étudiants, des liseuses sont prévues pour chaque place, ce qui suscite des doutes sur leur nécessité pour un certain nombre de membres de la commission.

Un plus petit auditoire à l'étage ne subira que peu de modifications, sauf le sol, et les sièges n'auront pas de liseuses. Il ne peut être atteint que par une volée d'escaliers. Selon les réponses données à la commission, un accès pour les personnes à mobilité réduite n'a pas été demandé par l'AVACAH, aussi n'est-il même pas envisagé. La commission s'est étonnée qu'il faille une suggestion de l'AVACAH pour que l'amélioration de l'accès soit imaginée. Dans quelques années, à l'horizon 2032, lorsque l'Etat rachètera le sol du bâtiment qui appartient à l'EPFL un ascenseur pourrait être éventuellement installé, fut-il répondu. En attendant, l'installation d'un type monte-personnes aurait pu être prévu. Mais visiblement, cette salle ne paraît pas présenter un quelconque intérêt aux yeux du canton. Il faut dire qu'il n'y a pas encore de séparation phonique et que les deux salles ne peuvent être utilisées simultanément pour le moment.

En ce qui concerne le bâtiment de la HEP, on y retrouve encore plusieurs traces de l'Hôtel Savoy qui fut sa première vocation en 1909. L'état d'obsolescence des sanitaires pose de réels problèmes. Le manque de cabines est déplorable et par exemple les châssis des portes des toilettes pour handicapés sont trop étroits par rapport à d'autres. A noter qu'il n'y aura pas de cabines supplémentaires, mais une nouvelle répartition. Ces rénovations sont absolument indispensables.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS ET DE L'ANNEXE FOURNIE PAR LE SIPAL**

La commission réaffirme que les rénovations sont indispensables. La commission de gestion a rappelé à plusieurs reprises combien sont nécessaires de tels travaux.

L'augmentation de la démographie se fait sentir durant tout le cursus de l'école. La formation professionnelle sous forme duale est un peu moins concernée que les gymnases dont certains comme le GYB verront doubler leur capacité. De nouvelles constructions ou des agrandissements seront nécessaires dans ce domaine à Payerne, Auguste Piccard, Burier Aigle, Echallens et Rolle.

S'ajoutent à ces questions le taux de renouvellement des postes d'enseignants vu le nombre de départs à la retraite. Les besoins de recrutement sont colossaux selon Madame la Conseillère d'Etat. La HEP configurée pour accueillir 800 étudiants en forme actuellement 2'500. Il manque toutefois des praticiens formateurs, au point qu'il faut refuser des personnes souhaitant devenir enseignants.

La question est posée d'un éventuel partage des coûts de rénovation entre l'Etat et la Confédération. En cas de rachat, basé sur l'évaluation du prix du bâtiment, il est souhaitable qu'il n'y ait pas d'impact des travaux entrepris actuellement sur la valeur vénale (*voir l'annexe transmise en guise de réponse*).

Pour l'aula, la question des liseuses est posée à nouveau. Il est répondu que leur installation coûte grosso modo 120'000 francs et elle paraît indispensable, car il n'y a pas de sources lumineuses intermédiaires, mais uniquement les grands luminaires.

Une question concerne le coût unitaire des toilettes, 65'000 francs, soit 2'600'000 francs pour 40 cabines. Il est répondu que ce prix comprend toutes les interventions sur les colonnes de chute du

bâtiment, qui actuellement se bouchent ou fuient très régulièrement. Pour un commissaire, le coût lui paraît très au-dessus du prix pratiqué habituellement. Il s'étonne aussi du montant des honoraires des ingénieurs en installations sanitaires (101'500 francs), soit 29% de l'ensemble des coûts pour les sanitaires ( 345'500 francs), ce qui est supérieur aux normes SIA.

La discussion permet d'évoquer que les travaux sont attribués à l'offre la plus favorable, ce que confirme Madame la conseillère d'Etat. Si l'on prend l'ensemble du coût des travaux, cette rémunération ne représente que 15,9%, ce qui ne paraît pas excessif. (*voir le complément d'information dans l'annexe*).

Les toilettes ne distribueront que de l'eau froide et des commissaires demandent si l'eau chaude ne serait pas utile pour les nettoyages. La réponse est claire : les produits de nettoyage utilisés ne nécessitent pas d'eau chaude et si nécessaire un mini système transportable est à disposition.

Les commissaires constatent qu'un retard a déjà été pris sur les délais. Une acceptation par le Grand Conseil avant le budget ne devrait pas impacter sur les étapes prévues.

## **5. DISCUSSION SUR LES PROJET DE DECRET ET VOTES**

### **5.1. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 7'225'000.- DESTINÉ À FINANCER LA RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'AULA DE CÈDRES DE LA HAUTE ECOLE PÉDAGOGIQUE DU CANTON DE VAUD (HEP VAUD) – AVENUE DE COUR 33BIS À LAUSANNE**

#### **Article 1**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

#### **Article 2**

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

#### **Entrée en matière**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

### **5.2. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'600'000.- DESTINÉ À FINANCER LA RÉFECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA HAUTE ECOLE PÉDAGOGIQUE DU CANTON DE VAUD (HEP VAUD) – AVENUE DE COUR 33 À LAUSANNE**

#### **Article 1**

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

#### **Article 2**

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

#### **Vote final**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Entrée en matière**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Lerapporteur :  
(Signé) Christiane Jaquet-Berger

**Annexe :**

**Complément aux notes de la séance du 16.09.2016 - EMPD 310  
Rénovation intérieure de l'Aula des Cèdres – avenue de Cour 33bis à Lausanne**

**Bâtiments recensés en note 1 dans le canton de Vaud**

Le nombre de bâtiments ou ensembles bâtis recensés en note 1 dans le canton de Vaud avoisine les 450. Il est intéressant de noter que seuls 6 d'entre eux font partie du patrimoine du XXe.

L'aula des Cèdres est l'un d'entre eux.

**Impact du coût des travaux (entrepris par le canton) sur la valeur vénale du bâtiment lors du rachat du lot propriété de la confédération par le canton.**

Les travaux prévus, consistant en la réfection de "l'auditorium" et de "l'auditoire nord" avec mise aux normes des installations, ne portent que sur la part de copropriété appartenant à l'Etat de Vaud. L'investissement consenti n'a aucun effet sur la valeur du lot de PPE propriété de l'EPFL.

Il y a d'ailleurs lieu de préciser que la nature des travaux projetés relève du domaine de l'entretien et non pas de prestations à plus-value.

**Réfection des installations sanitaires du bâtiment principal de la Haute Ecole Pédagogique du Canton de Vd (HEP Vaud) – avenue de Cour 33 à Lausanne**

Honoraires des ingénieurs en installations sanitaires (CFC 295):

Le montant des honoraires du bureau d'ingénieur sanitaire a été calculé en respectant les normes SIA.

Le coût des travaux donnant droit à honoraires pour ledit ingénieur comprend des travaux indiqués dans le CFC 1 (démontages, installations de toilettes provisoires comprises dans installation de chantier (partiel), adaptation du bâtiment existant) et dans le CFC 250 (installations sanitaires). Le taux horaire proposé par l'ingénieur est de CHF 120.- HT.

Lausanne, le 29 novembre 2016